

une petite école... une grande famille!

Code de vie & procédures 2013-2014

Code de vie

Valeur	Responsabilités
<p>Respect</p> <ul style="list-style-type: none"> - De soi - De l'autre (élèves, adultes) - De l'environnement 	<p>Au quotidien, chacun et chacune doit agir avec les autres comme ils aimeraient qu'ils agissent à leur égard. Que ce soit par ton langage, ton attitude ou ton comportement, tu dois en tout temps être respectueux (se) envers les autres et envers les biens d'autrui. Il sera ainsi agréable pour tous de vivre dans un climat sain, sécuritaire et propice au développement de chacun.</p>
<p>Solidarité et ouverture aux autres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compassion - Aide aux autres - Partage - Travail d'équipe - Engagement - Empathie 	<p>Pour être solidaire, il faut manifester de l'ouverture face aux différences et voir les besoins de l'autre. C'est aussi de se serrer les coudes et de ne pas être individualiste. En étant à l'écoute des autres, les relations que tu développeras seront plus sincères et vraies.</p>
<p>Esprit de famille</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance - Savoir-vivre - Responsabilité - Appartenance - Écoute 	<p>Pour bien vivre en groupe, il faut savoir respecter certaines règles et procédures. Avoir l'esprit de famille, c'est développer une sensibilité au bien-être général de chacun qui, en retour, seront mieux disposés à offrir le meilleur d'eux-mêmes au quotidien. Chacun et chacune pourra ainsi s'épanouir dans un milieu stimulant et enrichissant.</p>

une petite école...
une grande famille!

Procédures

1. Circulation, présences, absences et retards

1.1 Circulation à l'extérieur

Tu te tiens en arrière de l'école et sans te soustraire au regard des surveillant(e)s. Tu évites donc de flâner en avant du gymnase ou entre le gymnase et la maison, sur les rues St-Jacques et St-Paul et en arrière de la patinoire. Parce que nous sommes responsables de toi, tu ne dois pas quitter l'école sans prévenir la direction ou un responsable et sans avoir la permission écrite de tes parents.

1.2 Circulation dans l'école

Dans les corridors et les escaliers, tu circules sans courir ni bousculer personne. Pour des raisons de sécurité et de propreté, tu ne t'assois jamais par terre, ni dans les corridors, ni dans les escaliers et vestiaires. La circulation pendant les heures de cours se fait en silence dans le but de respecter les élèves en classe.

1.3 En classe

Tu arrives à temps à tous tes cours. Tu te diriges lentement vers ton local avec ton matériel, tu t'assois et tu te prépares. Tu as pris soin de passer à la salle de toilette ou au secrétariat (médicaments, pansements...) si nécessaire. Le (la) responsable de la classe ferme la porte à la cloche. Tu ne dois pas t'asseoir sur les bureaux.

1.4 Retard

Si tu es en retard, tu te rends au secrétariat. Si tu arrives après 8h15, tu dois circuler par la porte principale, donnant sur la rue St-Jacques. Nous aviserons ton enseignant de ton arrivée et nous motiverons ton retard, s'il y a lieu.

1.5 Absence

Si tu es demeuré(e) chez toi pour cause de maladie ou pour une autre raison, tes parents doivent téléphoner au Collège, au numéro 819-849-4833 ou laisser un message sur la boîte vocale du secrétariat, avant le début des cours. Tu prendras soin de reprendre tes examens et ***c'est de ta responsabilité de t'informer du travail à reprendre.***

1.6 Présence à l'école après 15h00

Les élèves externes qui doivent demeurer à l'école pour des travaux ou activités après 15h00 doivent demeurer dans les endroits suivants : gymnase, local 336, à la bibliothèque ou au laboratoire d'informatique. Pour l'accès à d'autres locaux, tu dois avoir la permission d'un responsable ou de la direction.

Les élèves externes doivent quitter l'école au maximum à 16h10, à moins que l'activité supervisée ne se termine plus tard.

une petite école... une grande famille!

2. Code vestimentaire et tenue

2.1 Les jours de classe, de ton arrivée jusqu'à 15 h 00, tu dois porter **uniquement** les vêtements, propres et en bon état, de la collection du Collège.

2.2 Tu dois porter tes vêtements selon les règles suivantes:

- Le pantalon doit être attaché par un bouton et porté à la taille ;
- La jupe ne doit être ni roulée, ni pliée ;
- Les souliers doivent être de type «de ville», propres, sécuritaires et de couleur sobre (aucune couleur vive comme le rouge, le jaune, le vert, le mauve...);
- Le port des espadrilles n'est pas permis à l'exception des cours d'éducation physique et des options sportives ;
- La sandale attachée à l'arrière est permise du 1^{er} mai au 31 octobre ;
- Les collants et les bas doivent être de couleur peau, blanc, bleu marine ou noir et doivent être unis ;
- Le «legging» sous la jupe n'est pas accepté ;
- Les «t-shirts» et camisoles portés sous le polo ou la chemise doivent être blancs ou bleu marine seulement ;
- Tout autre accessoire qui ne cadre pas avec le port de l'uniforme du Collège est interdit (bandeau sur le front, casquette, chapeau...).

2.3 **Costume d'éducation physique**

- Les différentes combinaisons possibles doivent être formées à partir des items en vente chez Distribution Michel Fillion.
- Au cours d'éducation physique, tu ne dois porter ni le polo ni les bas du costume.
- Il est à noter que le costume d'éducation physique ne doit être porté que lors des cours d'éducation physique et lors des activités sportives (parascolaires et autres)
- Une tenue adaptée est aussi exigée lors d'activités extérieures par temps froid.

2.4 Les cheveux teints ou décolorés sont permis en autant que la coupe et la couleur soient naturelles et discrètes.

2.5 Les « piercings » sont permis en autant que ceux-ci soient discrets. Ils doivent donc être petits et ils doivent être transparents, s'ils sont à un autre endroit que l'oreille ou le nez.

Agenda 2013-2014

une petite école...
une grande famille!

3. Effets personnels, nourriture et appareils électroniques divers

- 3.1 Tes effets personnels comme ton manteau, ton sac à main, ton Ipod, ton cellulaire, ton appareil photo, ta nourriture, tes bonbons et ton sac d'école demeurent dans ton casier durant la journée.
- 3.2 Tu dois contribuer à la propreté des vestiaires. Les papiers, les livres, les sacs, les vêtements doivent être dans ton casier qui sera tenu verrouillé en tout temps, par un cadenas fourni par le Collège. Tout ce qui traîne sera ramassé.
- 3.3 Tes équipements électroniques doivent être **en mode fermé dans l'école**, aux heures où tu ne peux pas les utiliser.
- 3.4 Durant la période du midi, de 11h00 à 12h10, les cellulaires, les baladeurs, MP3 et Ipod sont permis en autant qu'ils soient utilisés adéquatement.
- 3.5 L'utilisation des appareils électroniques n'est pas autorisée à la cafétéria et à la bibliothèque.
- 3.6 Ton ordinateur portable doit demeurer en tout temps un outil de travail. Il doit donc être rangé dans ton casier ou au secrétariat, sauf si ton enseignant t'en permet l'utilisation. Tu peux aussi l'utiliser dans les aires communes (bibliothèque, local 336) sur l'heure du dîner.
- 3.7 Aucune nourriture, bonbons ou boisson dans l'école à l'exception des endroits suivants :
 - La cafétéria ;
 - Le salon étudiant (local 336) ;
 - Le local de pastoral (local 108) ;
 - À l'extérieur.
- 3.8 La gomme à mâcher n'est jamais permise.
- 3.9 Les boissons énergétiques telles que Red Bull, Hype Gun, Nalu, Rockstar, Monster, Golden Power, etc. sont interdites sur le site du Collège et fortement réprochées même à l'extérieur du Collège.

Conséquences du non-respect:

- Travaux communautaires
- Si tu utilises ton Ipod, MP3 ou cellulaire au moment inapproprié, il te sera confisqué :
 - 2 semaines au 1^{er} avis
 - 1 mois au 2^e avis
 - Pour le reste de l'année au 3^e avis

une petite école... une grande famille!

4. Matériel, ordre et propreté

- 4.1 Tu es responsable du matériel que l'école met à ta disposition. Volumes, bureaux, casiers, cadenas, instruments ou autres seront donc inspectés à l'occasion pour nous assurer que tu en prends bien soin. Il est absolument interdit à tout élève de changer de casier ou de s'approprier un casier autre que celui qui lui a été prêté sans l'approbation de la direction.
- 4.2 L'agenda que tu reçois est un outil simple et efficace pour t'aider dans ta réussite scolaire. Tu dois voir à ce qu'il demeure propre et entier en évitant d'y dessiner ou coller des images ayant un contenu contraire à la mission éducative de l'école. Tu dois constamment l'avoir en ta possession durant les heures de classe.
- 4.3 Tu dois identifier d'une façon visible le matériel qui t'appartient ou qui t'est prêté par l'école.
- 4.4 Tu dois t'asseoir sur les chaises ou les bancs seulement : pas sur les bureaux ni sur les rebords des fenêtres.
- 4.5 Le casier mis à ta disposition peut être ouvert en tout temps par la direction de l'école en cas de doute d'une utilisation inadéquate.
- 4.6 Les enseignants peuvent vérifier la propreté et l'ordre de ton casier dans le cadre de la formation méthodologique.
- 4.7 L'école n'est pas responsable des vols ou pertes de biens personnels ou de biens qui sont prêtés. Tu dois t'assurer de les ranger aux endroits appropriés.
- 4.8 Tu dois respecter les consignes spécifiques des laboratoires en sciences ou en informatique, au gymnase, à la bibliothèque et en arts plastiques.

Conséquences du non-respect:

- Tu pourrais avoir à défrayer les coûts pour la perte ou le bris du matériel qui t'est prêté ou pour remplacer un agenda jugé insatisfaisant.
- Dans le cas où tu n'aurais pas ton agenda quand il t'est demandé par un adulte, un retard non-motivé te sera donné avec l'obligation d'aller le chercher immédiatement.

5. Travaux, études et portail pédagogique

- 5.1 Tu dois respecter le guide de méthodologie pour la remise de tous tes travaux. Tu peux le consulter sur le portail pédagogique.
- 5.2 Tu dois consulter de façon **quotidienne** le portail pédagogique.
- 5.3 L'école rappelle qu'elle ne peut tolérer le plagiat. Tu es responsable de cet acte, que tu donnes ou que tu reçois des informations pour un examen de façon verbale, non-verbale, par signe ou par code ou par le biais d'un appareil technologique.
- 5.4 Note que «copier-coller» à partir de livres ou de sites internet est aussi considéré comme du plagiat. Tes sources et références doivent toujours être clairement indiquées. Le fait de ne changer que quelques mots à un texte est aussi du plagiat.
- 5.5 Au premier cycle (secondaire 1 et 2), nous considérons que tu devrais avoir un minimum de 30 minutes d'étude ou de travail à faire le soir à la maison, malgré le temps accordé en classe pour tes devoirs. Au 2^e cycle, c'est plutôt un minimum de 1h00 de travaux qui est demandé.
- 5.6 Les planifications de cours de chacune de tes matières, les travaux à remettre, les examens et la matière à étudier se retrouvent sur le portail pédagogique au début de chaque étape.
- 5.7 Si tu es absent à un cours ou à un examen, c'est ta responsabilité de questionner l'enseignant sur la matière vue en classe ou d'entreprendre les démarches pour une reprise d'examen.

Conséquences du non-respect:

- Si tu ne remets pas un travail, à la date fixée, tu recevras une pénalité de 10% par jour de retard pour les 3 premiers jours puis la note de « 0 » par la suite. Les autres conséquences sont laissées à la discrétion de l'enseignante ou de l'enseignant.
- Lors d'une remise de travail (excluant les examens), si l'enseignante ou l'enseignant constate que la propreté du travail ou encore la qualité de la langue est jugée inadéquate, celle-ci ou celui-ci se réserve le droit de faire recommencer le travail. Une nouvelle date de remise sera fixée par l'enseignante ou l'enseignant.
- Si tu es coupable de plagiat:
 - Le devoir ou travail ne pourra être accepté;
 - Tu seras retiré de l'examen en cours et le résultat de l'examen ou du travail sera de 0 %.

une petite école... une grande famille!

6. Les manquements graves

Les actions suivantes demandent une intervention immédiate et sévère par l'école en raison de la gravité ou de l'illégalité de l'acte en cause. Ceux-ci peuvent aller jusqu'à entraîner immédiatement une suspension ou une expulsion de l'école.

Ils comprennent notamment :

- La consommation de tabac sur le terrain de l'école ou dans l'école
- La vente de drogue
- La possession, la vente ou la consommation de drogue ou d'alcool
- Le vol
- Le manque de respect envers l'autorité
- Les voies de fait ou la bagarre
- L'intimidation, la cyberintimidation, le « taxage » ou la prolifération de menaces
- Le port d'une arme (même s'il s'agit d'un jouet)
- Le vandalisme
- Toute autre situation jugée très grave par la direction de l'école

Conséquences du non-respect selon la situation:

- Toi ainsi que tes parents serez rencontrés par la direction.
- Une suspension de l'école ou un renvoi définitif.
- Un contrat de réinsertion devra être signé par toi et tes parents et ce contrat s'applique à la fois au pensionnat (s'il y a lieu) et à l'école.
- Un coût de réparation peut être chargé à l'élève et ses parents ;
- En lien avec le tabagisme, l'intimidation, le vol, les armes, la drogue et l'alcool, un suivi avec la Sûreté du Québec sera effectué parce que cela fait partie intégrante du Code Criminel ou d'autres lois applicables aux établissements scolaires.

Intimidation, violence et cyberintimidation

Un plan de lutte contre la violence et l'intimidation, en lien avec la loi 56, a été mis en place au cours de l'année scolaire 2012-2013. Il est en tout temps accessible par le biais du portail pédagogique, tout comme plusieurs outils pour les parents, les élèves, les témoins, les victimes ou les agresseurs.